



SERRAVAL INFO n°44

Avril 2017

Edité par la Mairie de SERRAVAL 74230 SERRAVAL
☎ 04.50.27.50.09 📠 04.50.27.54.21
Courriel : mairie@serraval.fr
www.serraval.fr

Avis aux élections

Les scrutins de la Présidentielle auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017.

Les scrutins des législatives auront lieu les 11 et 18 juin.



TOUS AUX URNES !!!

A cette occasion un cahier sera mis à notre disposition si vous désirez donner à la Mairie vos adresses mails ou numéro de téléphone afin de vous communiquer les informations importantes (Exemple : fuites d'eau, pollution,...).

La Petite Epicerie

Nous souhaitons faire un rappel pour la Petite Epicerie, Virginie et Laurence vous accueillent tous les jours de 8h00 à 12h30 et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 00 à 19 h 00.



Numéro de téléphone : **04-56-34-31-40.**

Inscription à l'école

Vous pourrez retirer le dossier d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire entre le **10 avril et le 22 mai** à la mairie.



Sont concernés les enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle ainsi que les nouveaux arrivants.

Vous devez vous munir du livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile.

PLU Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a décidé de mettre le Plan local d'urbanisme en révision.

Un registre est à votre disposition en Mairie pour déposer vos diverses remarques.

Quelques dates

Passage du Triathlon Mermillod Team le 4 juin 2017.

La fête de l'école aura lieu le 17 juin 2017 !!!

Venez nombreux danser et chanter à « Tous au champ » le 24 juin 2017.

La fête de la pomme et de l'âne aura lieu le 8 octobre.

Dénomination des rues

Afin de faciliter le travail des secouristes, des facteurs et des livreurs, la municipalité a décidé de dénommer toutes les voies et numérotter les habitations.

A ce sujet nous vous proposons de vous rendre en Mairie à partir du 18 avril 2017 pour consulter le projet dénominations et donner votre avis pendant un mois.

Rallye du Pays de Faverges

La 33^{ème} édition du rallye du Pays de Faverges se déroulera les 8 et 9 avril prochain.



Nous recommandons aux spectateurs, supporters et amateurs de sport automobile, la plus grande prudence sur les bords des épreuves spéciales pour votre sécurité et celle des concurrents, ainsi que faire preuve de civisme en remportant vos déchets.

Le 9 avril 2017 de 7h45 à 16h15, la route des Essérieux sera donc fermée.

Les cartes d'identité

Depuis le 21 mars les demandes de carte nationale d'identité, se font à la Mairie sur les communes de Thônes, de Faverges sur rendez-vous.

Pour améliorer le travail des services, vous pouvez faire votre pré-demande en ligne sur le site www.passeport.ants.gouv.fr. La Mairie de Serraval peut encore délivrer les CERFA (et les documents à joindre) jusqu'à épuisement du stock.

Etat Civil

Dans le dernier bulletin municipal la rubrique Etat Civil n'était pas complète, avec toutes nos excuses :

Naissances 2016 :



AVRILLON Gladys le 9 avril

GIDET Aaron, Wesley le 4 avril

FONTALIVE Lya le 11 mai

COHENDET Louis le 29 juin

BERNARD-BERNADET CONVERT Charlie, Ann-Caroline,
Margaux le 7 juillet

ANGELLOZ PESSEY Victoria, Régine, Gisèle le 10 octobre

TOCHON-FERDOLLET Eline, Louise le 12 décembre

Mariage 2016 :



GIRELLA Franco ET ZURLO Barbara
le Mardi 6 septembre

GUYONNAUD Stéphane ET FROEHLICH Nathalie
le Samedi 10 septembre

PAUL Mickaël ET JOCTEUR-MONROZIER Laura
le Samedi 8 octobre

Décès 2016 :

PACCARD Georges, François le 10 mars

CLAVEL Marie-Louise le 12 mars

BLANC-GARIN Jean, Robert le 14 mars

TISSOT Andrée le 3 septembre



La fête de la pomme et de l'âne

La prochaine réunion de préparation de la 12^{ème} édition de la Fête de la Pomme et de l'Âne aura lieu le mercredi 12 avril 2017 à 20h30 à la Mairie de Serraval.

Tous ceux qui veulent participer à l'organisation sont les bienvenus !

Recensement des travailleurs frontaliers

Les personnes domiciliées sur SERRAVAL et travaillant dans le canton de Genève sont donc invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie avec les informations suivantes :

- nom et prénom,
- date de naissance,
- nom et adresse de l'employeur,
- N° de carte de travail et date de délivrance.

Chaque année, le Département reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise, appelée communément « fonds frontaliers ». 55 % de cette dotation sont reversés aux communes en allocations directes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève.

Afin d'établir cette répartition au plus juste, le Conseil Départemental demande chaque année aux communes de fournir une liste des personnes en possession d'une carte de travail établie par l'Office Cantonal Genevois de la Population.

Brûlage et Déchets verts

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures,
- Les résidus de paille et de foin.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel . (des Composteurs sont disponibles à la CCVT à Thônes au prix de 20,40€)

